

- Règlement
- Politique
- Pratique de gestion

Approbation : Conseil des commissaires
Résolution : CC-2010-11-898
Responsable : Conseil des commissaires
Date d'approbation : 2 novembre 2010
Date d'entrée en vigueur : 2 novembre 2010
Date prévue de révision : Au besoin
Date d'annulation : Au besoin
Date de l'avis public préalable : Sans objet
Date de l'avis public d'adoption : Sans objet

Liste des écrits de gestion remplacés :

Consultations effectuées :
Comité consultatif des services du 4 octobre 2010.

Date des amendements :

1. Notre mission

La CSPN réalise par ses actions la mission qui lui est confiée par la Loi sur l'instruction publique :

- ♦ Elle organise, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la loi.
- ♦ Elle fait la promotion et la valorisation de l'éducation sur son territoire.
- ♦ Elle veille à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.
- ♦ Elle contribue, dans la mesure prévue par la loi, aux développements social, culturel et économique de la région.

2. Notre vision

Une commission scolaire qui vit une véritable synergie avec son personnel, les parents et la communauté autour d'un but commun, celui de la réussite de tous, jeunes et adultes. Cette réussite procurant les outils privilégiés au développement des personnes et de la collectivité. Ce but commande d'agir ensemble aujourd'hui pour façonner demain.

3. Nos valeurs

La CSPN s'inspire, pour sa planification stratégique, comme pour les gestes posés quotidiennement, de croyances et de valeurs communes à toute l'organisation :

- ♦ **La persévérance**
Nous CROYONS en la capacité de réussite de chacun. *Pour assurer le développement d'une culture de réussite dans notre organisation*, nous VALORISONS l'effort, la continuité et l'engagement des valeurs qui sont à la base de la persévérance des élèves.
- ♦ **L'éthique**
Nous CROYONS qu'une communication ouverte et authentique permet de construire des consensus et une mobilisation de tous les partenaires. *Pour assurer un développement harmonieux de l'organisation*, nous VALORISONS la loyauté, la transparence, l'équité et le respect qui sont des éléments essentiels à l'éthique qui doit gouverner nos actions.
- ♦ **La coopération**
Nous CROYONS que la complexité des défis qui se présenteront au cours des prochaines années incite les acteurs à mettre davantage en œuvre leur capacité à travailler ensemble et à s'associer les partenaires de la communauté. *Pour mieux faire réussir les élèves*, nous VALORISONS la coopération qui s'exprime par la mise en commun de l'expérience et des compétences, le respect des responsabilités de chacun, la créativité, le partage, la reconnaissance et l'ouverture sur la communauté.

4. Nos services éducatifs

La Commission scolaire Pierre-Neveu offre des services éducatifs qui s'adressent aux jeunes dans ses huit (8) écoles primaires, son école primaire et secondaire et son école secondaire.

Elle dispose également d'un centre de formation générale aux adultes et d'un centre de formation professionnelle.

Éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout ou le préscolaire 4 ans sont offerts à toute notre clientèle selon différentes modalités.

Le préscolaire 5 ans est offert à temps plein dans toutes les écoles primaires du territoire.

Enseignement primaire

L'enseignement primaire est offert à tous les élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

À l'enseignement primaire régulier s'ajoutent :

- des programmes d'enrichissement offerts dans certaines écoles (à l'initiative des conseils d'établissement);
- des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) offerts, conformément à la politique relative à l'organisation des services aux EHDA et selon l'évaluation des besoins et des capacités des élèves;
- des services éducatifs complémentaires.

La Commission scolaire offre des services de garde là où la clientèle permet l'autofinancement des activités.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est offert à tous les élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

À l'enseignement secondaire régulier s'ajoutent :

- des programmes d'enrichissement offerts dans certaines écoles (à l'initiative des conseils d'établissement);
- des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) offerts, conformément à la politique relative à l'organisation des services aux EHDA et selon l'évaluation des besoins et des capacités des élèves;
- des services éducatifs complémentaires;
- des services d'hébergement à l'école Saint-Joseph et au Centre Christ-Roi.

Formation générale aux adultes

La formation générale aux adultes est offerte aux personnes désirant poursuivre leurs études secondaires.

La formation générale aux adultes offre :

- des services d'enseignement;
- des services de formation en alphabétisation;

- des services de formation en intégration sociale;
- des services de formation en insertion socioprofessionnelle;
- des services d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA);
- des tests d'équivalence de niveau de scolarité;
- des tests de développement général (T.D.G.);
- des services complémentaires;
- des services de garde pour les élèves adultes à Mont-Laurier en fonction des places disponibles.

Formation professionnelle

La formation professionnelle offre :

- des services de formation conduisant à l'attestation d'études professionnelles (AEP), au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- des services aux entreprises;
- des services d'auto-école;
- des services de résidences;
- des services de placement pour les élèves;
- des services d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA);
- des services pour la reconnaissance des acquis et des compétences;
- des services de support aux programmes d'aide financière;
- des services complémentaires;
- des services de garde pour les élèves adultes à Mont-Laurier en fonction des places disponibles.

5. Notre engagement pour des services de qualité

- **Rendre accessible nos services** : nous nous assurons que tous les élèves jeunes et adultes de notre territoire aient accès à nos services et que notre offre de services éducatifs soit diversifiée, équitable et adaptée aux besoins et aux capacités de nos clientèles, et ce, dans le contexte de la baisse démographique, de l'étendue de notre territoire et des ressources disponibles.
- **Soutenir et accompagner nos établissements** : nous veillons à soutenir la réalisation des projets éducatifs et des plans de réussite de chacun de nos établissements.
- **Miser sur le développement d'une culture de compétence et sur la contribution de notre personnel** : nous nous employons à développer la réalisation professionnelle du personnel de notre organisation en soutenant le développement des compétences, l'accompagnement et l'amélioration de la qualité de vie au travail.
- **Gérer nos ressources avec équité, efficacité et transparence.**
- **Promouvoir de saines habitudes de vie auprès de nos élèves et notre personnel.**

- **Assurer des services prompts et courtois à la clientèle** : nous nous engageons à accueillir notre clientèle avec respect et courtoisie et à traiter toute demande dans un délai raisonnable, avec équité, impartialité et transparence, tout en respectant le caractère confidentiel de la démarche.
- **Répondre aux plaintes à l'égard des services** : nous mettons tout en œuvre pour compléter le traitement d'une plainte d'un parent ou d'un élève majeur, conformément aux règles prescrites par notre règlement sur la procédure d'examen des plaintes. Au besoin, le plaignant peut communiquer avec un protecteur de l'élève.
- **Agir en partenariat avec la communauté** : nous voulons demeurer un partenaire actif et incontournable en éducation en incitant les acteurs locaux et régionaux à contribuer avec nous à l'accomplissement de notre mission.

6. Horaire Centre administratif

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8:00 à 11:45 et de 12:45 à 16:00.

7. Amélioration de la qualité des services

Vous pouvez nous aider à bien vous servir en :

- signalant aux écoles tout changement portant sur votre adresse ou autres coordonnées pour vous joindre;
- formulant vos commentaires pour améliorer la qualité de nos services, en vous adressant au :

Secrétariat général
Commission scolaire Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier Qc J9L 1S4
819-623-4310, poste 5452
Sans frais: 1-866-334-4114
Télécopieur : (819) 623-7979
Courriel : cspn@cspn.qc.ca
Site Web : www.cspn.qc.ca